

Indicateurs nationaux du tourisme

Points saillants de 2016



Canada

Points saillants des Indicateurs nationaux du tourisme pour 2016 (de janvier à décembre 2016)
publiés le 30 mars 2017 par Statistique Canada.¹

**Part du PIB
du Canada
revenant au
tourisme
en 2016 :**
2,05 %

En 2016, la demande de biens et services liés au tourisme au Canada a représenté **2,05 %** du produit intérieur brut (PIB) du Canada. Il s'agit d'un gain de 0,06 point de pourcentage par rapport à 2015.

**Demande
touristique au
Canada :**
91,6 G\$ CA
+4,2 %

Le secteur touristique du Canada a profité d'une solide hausse annuelle de 4,2 % des dépenses touristiques en 2016, les dépenses touristiques au pays de la part des Canadiens et des visiteurs étrangers ayant totalisé 91,6 milliards de dollars.

Les hausses des recettes les plus marquées ont été enregistrées pour le transport aérien de passagers (+7,0 %), l'hébergement (+5,7 %) et les services de restauration (+5,6 %).

**Exportations
touristiques :**
20,0 G\$ CA
+10,8 %

Stimulées par une hausse de 11,1 % des arrivées internationales pour une nuit ou plus au Canada, les exportations touristiques (+10,8 %) ont connu une croissance plus de quatre fois supérieure à celle des dépenses touristiques des Canadiens au pays (+2,5 %) en 2016. Ainsi, 20,0 milliards de dollars de recettes proviennent des visiteurs étrangers, soit 21,8 % de la demande touristique totale, la part la plus élevée depuis 2008.

Les augmentations les plus importantes des recettes d'exportation ont été enregistrées pour les services de restauration (+13,4 %), les services de transport [+10,5 %, y compris le transport aérien de passagers (+13,3 %), le transport ferroviaire de passagers (+13,5 %) et la location de véhicules (+9,8 %)], les services de voyages (+13,2 %) et l'hébergement (+12,3 %).

**Dépenses
touristiques
intérieures :**
71,6 G\$ CA
+2,5 %

Les dépenses touristiques intérieures ont augmenté de 2,5 % en 2016, principalement en raison de la hausse des dépenses pour le transport ferroviaire de passagers (+5,6 %), le transport aérien de passagers (+5,4 %) et les services de restauration (+3,4 %).

Emploi généré par le tourisme :
721 600 emplois
+1,8 %

En 2016, 721 600 emplois ont été nécessaires pour fournir les services répondant à la demande touristique provenant des Canadiens et des visiteurs étrangers. La demande de services provenait principalement des secteurs de la restauration (228 100 emplois, +3,2 % par rapport à 2015), de l'hébergement (143 900 emplois, +0,9 %), des loisirs et spectacles (67 700 emplois, +1,5 %), du transport aérien (52 800 emplois, +1,7 %) et des services de voyages (44 900, +0,3 %).

Tableau 1. Principaux indicateurs nationaux du tourisme pour la période de 2014 à 2016

	2014	2015	2015/2014	2016	2016/2015
Demande touristique totale (M\$)	86 483	87 920	1,7 %	91 618	4,2 %
Demande intérieure (M\$)	69 383	69 857	0,7 %	71 606	2,5 %
Exportations attribuables au tourisme (M\$)	17 100	18 063	5,6 %	20 012	10,8 %
PIB (M\$)	36 056	36 883	2,3 %	38 753	5,1 %
Part du tourisme dans le PIB	1,94 %	1,99 %	0,05 %	2,05 %	0,06 %
Emplois (en milliers)	700,3	708,5	1,2 %	721,6	1,8 %

Sources : Source : Statistique Canada, *Indicateurs nationaux du tourisme*, T4 2016, tableaux personnalisés, non désaisonnalisés.

ⁱ*Note technique :

Au moment de la diffusion des Indicateurs nationaux du tourisme (INT) du quatrième trimestre de 2016, toutes les données pour la période allant du premier trimestre de 1986 au troisième trimestre de 2016 ont été révisées et étalonnées en fonction du Compte satellite du tourisme du Canada, 2012, diffusé par Statistique Canada en novembre 2016. L'étalonnage selon le Compte satellite du tourisme du Canada, 2012 entraîne la mise à jour des INT en fonction de la nouvelle définition du tourisme utilisée dans l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada.

Nouvelle définition opérationnelle du tourisme : Le tourisme est maintenant défini en vue d'inclure les voyages d'une nuit ou plus effectués « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée « à l'extérieur de la ville » vers une destination située à une distance d'au moins 40 kilomètres du domicile. Auparavant, la définition du tourisme incluait tous les voyages d'une nuit ou plus et les voyages d'une journée dont la distance était supérieure à 80 kilomètres du domicile.

Une autre précision importante a été apportée, c'est-à-dire que les voyages effectués sur une base régulière, soit ceux effectués au moins une fois par mois, sont maintenant exclus. Ce changement a été apporté afin de mieux rendre compte de la notion d'environnement habituel, qui a trait à l'endroit où une personne vaque à ses occupations habituelles, c'est-à-dire où elle vit, travaille, étudie, y compris tout autre lieu fréquenté. Ainsi, si une personne se déplace régulièrement « à l'extérieur de la ville » pour des réunions d'affaires, pour magasiner ou pour visiter des amis, soit au moins une fois par mois, il s'agit d'un voyage effectué sur une base régulière qui fait partie de l'environnement habituel de la personne et qui n'est donc pas compris dans la définition du tourisme.

La révision des INT comprend également toutes les révisions apportées aux données de base découlant des révisions historiques de 2012 et de 2015 du Système canadien des comptes macroéconomiques.